TAXE DE SEJOUR

ETAT DECLARATIF - Période du 1er janvier au 30 juin 2019

Nom de l'établissement :

Catégorie : (a)

Tarif appliqué : (b) *par personne et par nuitée*

Période	Nb total nuitées	Nb nuitées taxées (2)	Montant de la Taxe	Allégement (4)	Taxe Ville (3)	Taxe additionnelle Départementale (+10%)	Taxe additionnelle Régionale (+15%)	Total du
TOTAUX								(1)

Respect des obligations déclaratives, ces champs doivent être renseignés (article L. 2333-36 et suivants du CGCT)

(a) Catégorie de l'établissement, qui conditionne le tarif applicable à la nuitée ;
(b) Tarif établi en fonction de la délibération n° 2018/S05/1.1 du 24 septembre 2018 en rapport au (a).

A reporter sur le bordereau déclaratif

Méthodologie de calcul des différentes tranches de la taxe de séjour :
(3) = (2) x (b)
(1) = (3) + (3 x 10%) + (3 x 15%) - (4)